



Extrait du Registre Des Délibérations

L'an deux mille dix sept

Le 29 Mars à 18 heures 00

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Cubzaguais dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à Val de Virvée, au Centre de Loisirs Sans Hébergement Aubie et Espessas, 9 rue du Cros, sous la présidence de Monsieur DUMAS Alain, Président de séance.

Date de convocation le 23 Mars 2017.

DELEGUES EN EXERCICE : 37

NOMBRE DE PRESENTS : 30

NOMBRE DE VOTANTS : 35

Objet : Extension du périmètre du SCOT du Cubzaguais au territoire de la Communauté de Communes de Latitude Nord Gironde

Présents : 30

AYMAT Pascale, BLANC Jean Franck (Teuillac), BORRELLY Marie Claire (Saint André de Cubzac), BOUCHET Marie Christine (Prignac et Marcamps), BOURSEAU Christiane (Virzac), BRIDOUX-MICHEL Nadia (Cubzac les Ponts), BRUN Jean Paul (Saint Antoine-Val de Virvée), COUPAUD Catherine (Pugnac), COURSEAUX Mickael (Saint André de Cubzac), DAILLY Philippe (Saint André de Cubzac), DUMAS Alain (Saint Gervais), FAMEL Olivier (Saint André de Cubzac), FUSEAU Mickael (Pugnac), GUINAUDIE Sylvain (Aubie/Espessas-Val de Virvée), GUINAUDIE Valérie (Mombrier), JEANNET Serge (Gauriaguet), JOLY Pierre (BOURG), LARRIEU Josette (Saint Gervais), LAVAUD Véronique (Saint André de Cubzac), LOUBAT Sylvie (Salignac-Val de Virvée), MANSUY Ludovic (Saint André de Cubzac), MERCADIER Armand (Salignac – Val de Virvée), MIEYEVILLE Georges (Saint André de Cubzac), MONSEIGNE Célia (Saint André de Cubzac), PINSTON Stéphane (Saint André de Cubzac), LEMAIRE Thierry suppléant de POUCHARD Éric (Lansac), RAYNAL Vincent (Cubzac les Ponts), ROUX Jean (PUGNAC), SAEZ Catherine (Tauriac), TABONE Alain (Cubzac les Ponts).

Absents excusés ayant donné pouvoir : 5

BASTIDE Jacques (Saint Laurent d'Arce) pouvoir à Armand MERCADIER, ISIDORE Jean Marc (Bourg) pouvoir à Pierre JOLY, Angélique LUSSEAU (Saint André de Cubzac) pouvoir à Véronique LAVAUD, MABILLE Christian (Peujard) pouvoir à Jean Franck BLANC, SAGASTI Sylvie (Peujard) pouvoir à Josette LARRIEU

Absents excusés : 2

BOBET Arnaud (Saint André de Cubzac), GRAVINO Bruno (Saint Trojan),

Secrétaires de séance : Vincent RAYNAL

Vu la délibération en date du 30 novembre 2016, par laquelle le Conseil Communautaire décide **d'approuver l'analyse des résultats de l'application du SCOT du Cubzaguais, de procéder à la mise en œuvre de sa révision, et de prendre acte de l'élargissement de son périmètre** suite à l'extension du périmètre de la Communauté de Communes du Cubzaguais au 1^{er} Janvier 2017 dans le cadre du Schéma Départemental de Coopération Intercommunale.

Les Communautés de Communes du Cubzaguais et de Latitude Nord Gironde sont toutes deux situées dans l'arrondissement de Blaye, interface entre le Blayais, le Libournais, le Sud Charentes et unique porte d'entrée nord de la Métropole. Elles comptent plus de 50 000 habitants et enregistrent, entre 2008 et 2013, 2.5% de croissance annuelle de population (chiffres INSEE).

Il est largement démontré que ces deux territoires font partie d'un même bassin de vie. De nombreuses analyses et cartographies font en effet apparaître un territoire spécifique autour de Saint-André-de-Cubzac reconnu à la fois par les acteurs institutionnels, les acteurs politiques et surtout la population.

De nombreuses sources documentaires font également apparaître une synergie et une dynamique de développement spécifique au territoire du « Cubzaguais / Latitude Nord Gironde », autour du corridor A10-RN 10.

Il est ainsi clairement identifiable que ce territoire intercommunautaire représente un véritable bassin de vie, territoire vécu au quotidien par ses habitants (déplacement domicile/travail, équipements scolaires, réseau routier), avec une problématique commune liée à son interconnexion nécessaire avec la Métropole Bordelaise.

Fort de ce constat, il a été envisagé d'élargir le périmètre du SCOT du Cubzaguais au territoire de Latitude Nord Gironde afin de réaliser un SCOT commun.

Un travail préalable d'analyse a été établi en concertation avec la Communauté de Communes de Latitude Nord Gironde afin de démontrer les points de convergences entre les objectifs et enjeux du SCOT du Cubzaguais élargi au 1^{er} janvier 2017, et du territoire de Latitude Nord Gironde.

La note de convergence issue de cette analyse est annexée à la présente délibération.

Les différentes dispositions qu'elle contient s'appuient sur les orientations du SCOT du Cubzaguais approuvés en 2011, et sur la partie du PADD du SCOT du « Blayais » relative au territoire de Latitude Nord Gironde. Ce document a été enrichi des enjeux propres aux huit Communes ayant intégré le périmètre du Cubzaguais suite à la dissolution de la Communauté de Communes de Bourg en Gironde.

Cette approche permet de comparer efficacement les approches politiques de chacun des deux territoires et de vérifier en grande partie les comptabilités, les identités de vue et de pensées pressenties. Naturellement, ce document n'est pas la préfiguration d'un SCOT qui nécessitera des études approfondies, notamment au regard des nouveaux périmètres et de la structuration juridique de l'urbanisme (PLUi).

Vu l'avis favorable du bureau, et compte tenu de tout ce qui précède, il est proposé au Conseil Communautaire d'émettre un avis de principe sur l'extension du périmètre de SCOT du Cubzaguais au territoire de la Communauté de Communes de Latitude Nord Gironde.

Sur le base de cet avis, s'il s'avère être favorable, il sera proposé, avant la fin du mois de juin 2017, de présenter une demande officielle simultanée auprès de Monsieur le Préfet, pour :

- Constaté de façon officielle l'élargissement du périmètre du SCOT du Cubzaguais,
- Procéder à la création du Syndicat Mixte support juridique du SCOT élargi,
- Opérer officiellement la sortie du Syndicat Mixte du SCOT du Blayais par la Communauté de Communes de Latitude Nord Gironde.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide :

- **de donner un avis de principe sur l'extension du périmètre de SCOT du Cubzaguais au territoire de la Communauté de Communes de Latitude Nord Gironde.**
- **d'autoriser Monsieur le Président à prendre les décisions nécessaires à l'exécution de la présente délibération.**

Pour : 35

Contre : 0

Abstention : 0

Enregistrée en sous-préfecture

Le :

Publiée le :

Pour extrait certifié conforme

Fait à Saint André de Cubzac
Le 29 Mars 2017.

Le Président,

A.DUMAS



Note de convergence

SCOT

Cubzaguais

Latitude Nord Gironde

Envoyé en préfecture le 30/03/2017

Reçu en préfecture le 30/03/2017

Affiché le 30/03/2017 

ID : 033-243301223-20170329-201746-DE

Préambule :

Cette note a vocation à établir les points de convergences dans l'optique d'alimenter une réflexion permettant d'aboutir à l'élargissement du périmètre du SCOT du Cubzaguais au territoire de Latitude Nord Gironde afin de réaliser un SCOT commun.

Les différentes dispositions contenues dans le présent document s'appuient sur les orientations du SCOT du Cubzaguais approuvé en 2011 et sur les dispositions du PADD du SCOT Haute Gironde relatives au territoire de Latitude Nord Gironde.

Deux difficultés peuvent nuire en partie à l'acuité de ce document. Il s'agit d'une part des modifications de périmètres des EPCI, et d'autre part de la qualité des documents supports. En effet, le SCOT du Cubzaguais est issu d'une réflexion entamée en 2007, et il n'a pas été élaboré selon les dernières dispositions législatives (notamment le grenelle de l'environnement). Il a néanmoins fait l'objet d'une analyse des résultats de son application, ce qui a permis de d'actualiser les objectifs du SCOT, et de préconiser sa mise en révision. Le PADD portant sur Latitude Nord Gironde est plus récent mais ne présente pas bien sûr les orientations d'un SCOT abouti, et peut souffrir, à certains égards, de données consolidées sur son seul périmètre.

Néanmoins, cette approche permet de comparer efficacement les approches politiques de chacun des deux territoires et de vérifier en grande partie les compatibilités, les identités de vue et de pensées pressenties. Naturellement, le présent document n'est pas la préfiguration d'un SCOT qui nécessitera des études approfondies, notamment au regard des nouveaux périmètres et de la structuration juridique de l'urbanisme (PLUi), mais il constitue une base politique de convergence sur laquelle pourraient s'appuyer les Conseils des deux communautés pour s'engager dans l'élaboration d'un document commun.

Calendrier prévisionnel :

- Délibération de principe de chacun des deux EPCI mars 2017
- Au plus tard juin 2017 demande simultanée d'élargissement du périmètre du SCOT du Cubzaguais, de la création du Syndicat Mixte support juridique et de sortie du Syndicat Mixte du SCOT Haute Gironde par LNG.

<u>Orientations SCOT du Cubzaguais</u>	<u>SCOT du Cubzaguais</u>	<u>PADD LNG</u>	<u>Observations et points de Convergence</u>
<p>La maîtrise de la consommation de l'espace, et l'organisation de l'espace</p>	<p>- Articulation équilibrée entre la Ville de Saint-André-de-Cubzac et les autres communes, les coupures urbaines. - L'éco développement - les agri-parcs, - Respect des périmètres d'arrêt en lien avec des objectifs de développement urbain raisonné</p>	<p>- Développement sobre et équilibré du territoire s'appuyant sur une augmentation de la consommation foncière concentrée autour de la RN10 et en continuité des bourgs existants et préservant les zones naturelles remarquables</p>	<p>- La restructuration des espaces urbanisés dans le cadre d'un développement maîtrisé reconquête des centres bourg au travers de la réhabilitation de l'habitat, la dynamique commerciale et le traitement des espaces urbains - Equilibre entre bourgs centre et les autres pôles du territoire - Les périmètres d'arrêt d'urbanisation (éviter le mitage) - L'aspect viticulture n'est pas pris en compte à sa juste valeur au regard de l'extension du périmètre de la CCC</p>
<p>Les interdépendances territoriales</p>	<p>- Territoire de transition qui tire son développement de sa position géographique la notion de porte de ville - Les mobilités – les gares (lieu de vie et de services) - l'amélioration de l'accessibilité à la métropole</p>	<p>- Porte d'entrée de la Gironde - Réponse à un marché métropolitain en extension (tourisme, agriculture et loisirs) - Valoriser des atouts économiques spécifiques - Les mobilités – les gares (lieu de vie et de services)</p>	<p>- Vision partagée sous influence métropolitaine commune avec des problématiques liées à l'accessibilité en définissant une stratégie d'occupation de l'espace commune autour de l'axe structurant que constitue la RN10 - Volonté commune de tirer parti de la proximité de la métropole et de la nouvelle position centrale au sein de la Région Nouvelle Aquitaine (notamment pour certains équipements scolaires) - Interface entre le Libournais, le Blayais, le sud Charente et la Métropole</p>
<p>L'amélioration des infrastructures</p>	<p>- Les gares et cadencement des TER, -Infrastructures routières : les liaisons est/ouest en intra et l'accès à l'A89 - La sécurisation des axes routiers - Le bruit</p>	<p>- Liaison ouest/ est (RD18)</p>	<p>- L'amélioration de la mobilité vers la Métropole et inversement – Nouvel enjeu avec Euratlantique - Tirer parti de l'A89 par l'amélioration et l'adaptation des axes transversaux</p>

<u>Orientations SCOT du Cubzaguais</u>	<u>SCOT du Cubzaguais</u>	<u>PADD LNG</u>	<u>Observations et points de Convergence</u>
<p>Les services et les grands équipements</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Développer des services et des équipements accessibles à l'ensemble de la population (petite enfance, jeunesse, sport et personnes âgées), à la mesure de l'augmentation de population accueillie - La proximité, 	<p>-Organiser une offre de service efficace et pertinente selon un maillage équilibré permettant une accessibilité satisfaisante en particulier sur le sport, la culture, les loisirs et l'enseignement secondaire</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Communes quartiers d'un même ensemble développer une offre de services de proximité et de qualité - Articulation à construire sur les établissements secondaires selon une relation de complémentarité - Besoin de piscine(s) couverte(s) - besoin exprimé de renforcement des équipements sportifs et de loisirs - Besoin de développer des structures d'accueil pour les services publics (Maillage LNG et MSAP Cubzaguais)
<p>Favoriser les équilibres entre espaces urbains et naturels agricoles ou forestiers</p>	<ul style="list-style-type: none"> -arrêter d'étirer l'urbanisation linéaire -la qualité de l'aménagement et de la diversité des formes urbaines-Charte architecturale et paysagère -Assurer la protection de l'espace agricole -Développer les espaces forestiers 	<ul style="list-style-type: none"> -Préservation et valorisation des zones d'inventaire et de continuité écologique - Limitation du mitage paysager - Valoriser les ressources énergétiques issues des productions agricoles, viticoles et forestières (bio-masse et méthanisation) 	<ul style="list-style-type: none"> - Les zones Natura 2000/ZNIEFF - Eviter une banalisation des paysages et des formes urbaines - Economie solidaire et circulaire en lien notamment avec l'agriculture et la viticulture - un massif forestier sur la frange nord du périmètre LNG à conforter pour une valorisation économique, sociale et environnementale dans un ensemble plus vaste (CCC et CCLNG).
<p>La protection et la mise en valeur de l'environnement, l'intégration des espaces bâtis et des sites naturels</p>	<ul style="list-style-type: none"> -l'amélioration du réseau hydrographique et à son bon état écologique -Le Plan de désherbage intercommunal -La progression du système d'assainissement collectif -Les haies et boisements humides, Les paysages agricoles et viticoles, La gestion des déchets -Protéger le patrimoine urbain -Un mode constructif partagé : l'élaboration, promotion et animation d'une charte des espaces publics, de l'environnement et des architectures locales 	<ul style="list-style-type: none"> - Limiter les pollutions et les dommages sur l'environnement, - Préserver la qualité des eaux de surface, - Maîtriser les émissions de gaz à effet de serre liés aux transports (développement des modes doux, co-voiturage et transport collectif) et à l'habitat (réhabilitation du parc existant et compacité des constructions), - Limiter les nuisances liées aux pesticides : espace de rencontre et de transition entre espaces exploités et habités 	<ul style="list-style-type: none"> - Vigilance par rapport à la ressource en eau potable (qualité et quantité), - L'assainissement (synergie et interconnexion à développer), - Protection de l'environnement - Air et énergie - Des convergences à construire ⇒ mais des enjeux potentiellement semblables.

	- La protection des paysages et mises en valeur des entrées de villes.	<u>SCOT du Cubzaguais</u>	<u>PADD LNG</u>	<u>Observations et points de Convergence</u>
<p><u>Orientations SCOT du Cubzaguais</u></p> <p><i>Répondre aux besoins des habitants et s'adapter aux évolutions démographiques</i></p>	<p>- Maitriser l'évolution démographique une augmentation de population qui se situe entre 1,2 et 1,9 % par an +5 000 en 15 ans scénario contraint 3 150 logements sur la période mais non suivi d'effet en réalité + 8 000 avec taux constaté à l'heure actuelle</p> <p>- 10% de logements sociaux</p> <p>- La réalisation d'opérations mixtes</p>	<p>- Taux d'évolution 3% (9 000 Habitants sur 15 ans) scénario fil de l'eau soit 3 000 logements</p>	<p>- Divergence d'affichage mais des réalités communes (maîtrise de l'évolution démographique dans les secteurs contraints)</p> <p>- Sur le logement social, contrainte liée à la classification du territoire LNG non éligible aux financements d'aide à la pierre, sauf requalification => demande hétérogène entre les deux territoires (à priori)</p>	
<p><i>Les Transports, les déplacements et les mobilités</i></p>	<p>- L'optimisation des ressources du réseau ferré et des transports en commun</p> <p>- Favoriser les modes de développement doux L'adoption et la mise en œuvre progressive d'un plan des pistes cyclable,</p> <p>- Parkings de regroupement.</p>	<p>- Favoriser la multi modalité autour des gares et des haltes TER,</p> <p>- Co-voiturage</p>	<p>- Vision commune sur la multi modalité, le co-voiturage et les bus</p> <p>- Amélioration de la desserte ferroviaire</p>	
<p><i>Implantations Commerciales – Développement économique</i></p>	<p>- Développer l'emploi pour limiter la dépendance à l'agglomération</p> <p>- Optimiser et préparer les conditions du développement économique : une offre de qualité à destination des entreprises ZA Commerciale mixte (Parc d'Aquitaine) ZA logistique 5 zones de proximité</p> <p>- 200 Ha environ de ZA (à ce jour création d'un bassin d'environ 160 emplois)</p> <p>- L'économie numérique</p> <p>- Une offre commerciale indépendante de l'agglomération</p>	<p>- 110 Ha de ZA objectif 4 000 emplois et doublement du ratio de taux d'emploi local à 0.57</p> <p>- Axe logistique fort et artisanat</p> <p>- Maillage commercial à partir des bourgs structurants assurant la couverture des besoins de proximité.</p>	<p>- Rééquilibrer le ratio emplois/habitants</p> <p>- Télétravail, co-working, fablab,</p> <p>- Bénéficier d'une offre commerciale complète et de qualité en maillant le territoire</p> <p>- Veiller à la préservation d'un équilibre commercial centre bourg/périphérie</p> <p>- Nouvelle compétence politique locale du commerce</p> <p>- Favoriser le développement économique autour de la RN 10, notamment dans le secteur de la logistique</p> <p>- Approche commune du développement économique tant en terme quantitatif que qualitatif (aménagement-crédation de ressources « stratégie financière »).</p>	

<u>Orientations SCOT du Cubzaguais</u>	<u>SCOT du Cubzaguais</u>	<u>PADD LNG</u>	<u>Observations et points de Convergence</u>
<i>Tourisme</i>	-développement de la fréquentation du territoire par les promeneurs, les randonneurs, les utilisateurs des équipements de loisirs et sportifs, -Développement de l'œnotourisme -Développement de l'offre hôtelière -Parc de la Dordogne	-Structurer les opérateurs locaux (hébergeurs, opérateurs de loisirs...) -Favoriser les opérateurs de loisirs de niche	- L'œnotourisme - Captage des flux touristiques de transit en raison du positionnement du territoire et déploiement sur le territoire - Le tourisme résidentiel